

NOTE D'INFORMATION : INSCRIPTION en 6^{ème} CHAM rentrée 2026-2027

Sous l'égide du Ministère de l'éducation, le Coursus à Horaires Aménagés Musique (CHAM) est dispensé au collège Louise Tehea Carlson et proposé à tous les élèves entrant en 6^{ème} dans cet établissement.

Le cursus s'adresse aux élèves souhaitant approfondir une formation musicale complète. Il est également ouvert aux élèves débutants avec lettre de motivation et entretien.

Le programme des CHAM est assuré par le collège pour la chorale et l'éducation musicale et technique, et par le Conservatoire pour la formation musicale (solfège), la formation instrumentale individuelle et la pratique instrumentale collective.

Les familles qui veulent inscrire leurs enfants dans ce cursus doivent procéder aux démarches préalables suivantes :

1) En CM2, dans le dossier d'orientation de votre enfant, pour la 6^{ème}, préciser dans le volet 2, rubrique D- Formation : **CHAM**

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE	
C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?	
☐ OUI	☐ NON
D - Formation demandée pour la classe de 6ème ?	
Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6ème (à l'échelle du département)	
Formation : CHAM	
E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6ème ?	
Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6ème (à l'échelle du département)	

2) Remplir le formulaire d'intention d'inscription, disponible à la scolarité du Conservatoire ou par mail « guillaume@conservatoire.pf » et **le déposer à la scolarité, avant le 28 mars 2026.**

Ces formalités accomplies, l'admission au sein du cursus se fait sur proposition d'une commission qui tient compte des résultats scolaires antérieurs et du niveau de l'élève en éducation musicale et en instrument et de sa motivation.

ATTENTION : Les parents doivent s'assurer que le dossier d'orientation en 6^{ème} rempli auprès du Directeur de l'école sortante, a bien été transmis au Collège Louise Tehea Carlson, avant la tenue de la commission **semaine du 18 mai 2026.**

L'élève admis en CHAM est tenu de s'inscrire au Conservatoire artistique de Polynésie française et, par conséquent, d'en payer les droits d'inscription (frais de dossier et frais de scolarité). **Les dossiers d'inscription sont à retirer, puis à déposer, au conservatoire :**

- en mai pour les réinscriptions

- en juin pour les nouvelles inscriptions.

Le programme du CHAM concerne la section des arts classiques et des arts de la scène qui compte de nombreux instruments : Violon, alto, violoncelle, guitare classique, flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, piano, batterie, voix.

En ce qui concerne le piano, un prérequis est exigé et fera l'objet d'un test d'entrée.

Un seul instrument pourra être suivi en CHAM.

La participation des élèves aux formations orchestrales (ensembles) est obligatoire à partir du cycle 1/3. L'élève peut intégrer une formation orchestrale avant, selon l'avis du professeur.

La pratique de l'instrument doit être régulière et journalière et nécessite donc que l'élève possède son propre instrument.

Les enseignements dispensés au Conservatoire dans le cadre du dispositif CHAM font l'objet d'évaluations et comptent, au collège, dans les résultats scolaires de l'élève.

L'inscription en CHAM doit être une démarche mûrement réfléchie car l'élève inscrit en CHAM s'engage à poursuivre cette orientation sur toute la durée du collège.

INSCRIPTION

en 6^{ème}



Rentrée scolaire 2026

**CLASSE à HORAIRES AMENAGEES
CHAM
au collège
LOUISE TEHEA CARLSON de PAPEETE**